

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/030 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/017</i>	

<p><u>Nombres de membres</u> En exercice : 24 Présents : 18 Votants : 19 POUR : 19 (100%) CONTRE : 00 ABSTENTION : 00</p>	<p>Le vingt-deux mars deux mille seize, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET <u>Date de la convocation</u> : 15/03/2016 Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.</p>
--	--

Ayant pouvoir de vote : SIGNORET F ; DUGARD Y ; BOUILLON J ; MALVAUX A ; ETIENNE P ; COURVOISIER CLEMENT F ; GODART O ; ADAM C ; BESANCON T ; CORNEILLE JP ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; PIC JY ; SOUDANT G

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à Mme LESUEUR Patricia.

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la 2C2A notamment « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2015/45 du Conseil Communautaire en date du 31/03/2015 relative au dispositif de soutien aux associations ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 10/03/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2016 :

Porteur du projet ponctuel	Description	Subvention attribuée
CIDFF	Organisation de permanences à Vouziers	1260 euros
Ass. de Sauvegarde du Patrimoine Vouzinois	Actions diverses en faveur du patrimoine	300 euros
Forhom Aide aux Victimes	Organisation de permanences à Vouziers	590 euros
ADIL	Organisation de permanences à Vouziers	300 euros

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2016 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **24 MARS 2016**
et de sa publication ou notification le